CONTRAT DE PRÊT

Préambule

Le Cnam Pays de la Loire, avec la contribution du Crous via la CVEC, lance le projet « mobilité douce » en mettant à disposition de ses publics un moyen de déplacement partagé, écologique et gratuit (Vélos classiques et vélos à assistance électrique) avec équipements de sécurité associés et en créant des espaces dédiés d'abris vélos et trottinettes.

Par ce dispositif le Cnam Pays de la Loire ne fait pas que favoriser l'accès au vélo dans une logique d'inclusion, d'accessibilité au plus grand nombre et de cohérence entre ses orientations stratégiques et l'accueil de ses étudiants et apprentis, il souhaite également accompagner les étudiants vers une utilisation responsable du vélo et des alternatives de déplacement plus douces et plus vertes.

Pour promouvoir l'utilisation du vélo auprès des étudiants le Cnam facilite les déplacements par un système de prêt évitant l'acquisition d'un vélo. Cependant, ce prêt engage la responsabilité de l'emprunteur. L'objectif est aussi de sensibiliser les étudiants aux bonnes pratiques et de les encourager à bien entretenir leur vélo.

1° L'emprunteur

Nom : .....
Prénom : .....
Date de naissance : .....
N° Attestation CVEC : .....
Formation : .....
Site de formation : .....
Adresse : .....
Adresse e-mail : .....
Numéro de téléphone : .....
Assurance : .....
N° Responsabilité civile : .....

2° Documents que l'emprunteur doit transmettre :

a) par e-mail avec sa demande initiale

☐ L'attestation de scolarité / Carte étudiant des métiers

☐ L'attestation de paiement de la CVEC pour l'année en cours

☐ Une copie de la responsabilité civile valable pour l'année en cours

☐ Un exemplaire du présent contrat de vélo et de son annexe complétés et signés

b) au moment de la récupération du vélo

Signature du bordereau de prêt au moment de la récupération du vélo

3° Conditions de prêt et engagements de l'emprunteur

a) **Bénéficiaire du prêt -** Le vélo ne peut être prêté qu'à un apprenti ou étudiant du Cnam en cours de cursus. Un seul vélo est prêté par étudiant.

b) **Durée du prêt et renouvellement -** Le vélo est mis gratuitement à disposition de l'emprunteur pour 1 à 7 jours renouvelables dans l'année.
Le prêt ne peut excéder la période de validité de l'inscription universitaire.
Durée du prêt : de 1 jour à 1 semaine.

Le prêt peut être renouvelé, aux conditions suivantes :
- que l'étudiant ou apprenti soit toujours inscrit au Cnam Pays de la Loire sur la durée du prêt,
- qu'il signe un nouveau bordereau de remise

c) **Restitution du vélo -** La restitution du vélo et de l'ensemble de ses accessoires se fera :
- Selon les plannings communiqués au moment de la réservation « – susceptibles d'être modifiés selon les ouvertures de Cnam.

Les créneaux pour les retours seront affichés sur la page « Vie des campus » du site web de Cnam Pays de la loire, dans le bloc « on vous prêt un vélo » : www.cnam-paysdelaloire.fr/la-vie-de-campus-1364773.kjsp.

En cas d'impossibilité de restituer le vélo dans les créneaux prédéfini, l'étudiant/apprenti le signalera par e-mail adressé à velo.lrsy@cnam-paysdelaloire.fr en adressant une ou des pièces justifiant cette impossibilité. Il devra se manifester dans les meilleurs délais.

d) **Propriété, responsabilité du vélo et assurance -** Le matériel emprunté – le vélo et ses accessoires reste la propriété du Cnam Pays de la Loire pendant la durée de l'emprunt. Toutefois, l'emprunt opère le transfert de la garde juridique du vélo et engage l'assurance « responsabilité civile » de l'emprunteur en cas de vol et pour l'intégralité des dégâts qu'il pourrait causer à l'occasion de l'utilisation et de la détention de celui-ci. Une copie de l'attestation de responsabilité civile doit être fournie.
L'emprunteur est donc responsable à titre personnel de la garde et de l'usage du dit vélo à partir du moment où il en prend possession et jusqu'à sa restitution.
Il est tenu personnellement responsable de toute infraction au code de la route ainsi que des dommages corporels et matériels qu'il pourrait causer à l'occasion de l'utilisation du vélo dont il a la garde.
Le prêt du vélo étant personnel, celui-ci ne peut être prêté à un tiers.



Le vélo ne peut en aucun cas être loué.
Le vélo ne peut servir pour les usages professionnels (exemple : activité de livraison à vélo). Il peut cependant être utilisé comme moyen de transport pour aller sur le lieu de travail.
Afin d'éviter les vols, l'emprunteur s'engage lors de chaque immobilisation du vélo, à l'attacher systématiquement à un point fixe en utilisant l'antivol prêté.
Le vélo possède un marquage : référence sur le cadre du vélo d'un numéro unique et standardisé, référencé dans un fichier national. L'objectif du dispositif est de permettre la restitution des vélos volés à leur propriétaire par les services de police / gendarmerie et de lutter contre le recel et la vente illicite. En cas de vol, l'emprunteur doit impérativement avertir le Cnam Pays de la Loire par e-mail dans les 12h pour que celle-ci procède à la déclaration de vol aux services de Police dans un délai de 48h. Charge à l'emprunteur d'alerter son assureur.
En cas d'accident le Cnam Pays de la Loire doit également être informé.
Contact en cas de vol ou accident : velo.lrsy@cnam-paysdelaloire.fr

e) **Conduite responsable -** L'emprunteur s'engage notamment à : utiliser le vélo dans le respect du code de la route et des conditions de sécurité ; ne transporter aucun passager.
Entretien du vélo - L'emprunteur s'engage à entretenir le vélo, notamment à : assurer l'état de propreté du vélo ; vérifier périodiquement le bon fonctionnement des éléments de sécurité ; remplacer les pièces soumises à usure (freins, pneus, chambre à air, etc.), endommagées ou perdues, comme il le ferait pour un vélo personnel ; prévenir le Cnam Pays de la Loire pour toute autre altération plus importante du vélo, par exemple un dysfonctionnement du boitier de vitesse. Dans ce cas et sous réserve de disponibilité, un autre vélo pourra être prêté en remplacement du vélo défectueux. Il doit contacter le Cnam Pays de la loire : velo.lrsy@cnam-paysdelaloire.fr

Je, soussigné(e) :

- Déclare avoir pris connaissance des conditions de prêt et des engagements de l'emprunteur, de les accepter.

- Reconnais avoir emprunté le vélo mentionné dans le présent bordereau et considère comme sincère et véritable le constat de son bon état inscrit dans le présent bordereau.

- M'engage à respecter les règles du contrat de prêt et d'engagement et à respecter les règles de bonne pratique

- M'engage à n'exercer aucun recours à l'encontre du Cnam Pays de la Loire ou de son personnel pour tout ce qui relève de ma responsabilité propre telle qu'elle résulte de la loi, des règlements et du présent contrat.

- 1 exemplaire du contrat de prêt sera remis à l'emprunteur aussitôt contresigné par le représentant du Cnam Pays de la Loire.

Faire précéder la signature de l'emprunteur de la mention «lu et approuvé »

Fait à La Roche Sur Yon, le

Signature de l'emprunteur :

Signature du représentant du Cnam Pays de La Loire :

Eléments annexes

1° Autorisation de traitement des données

Les données recueillies dans le cadre de ce contrat font l'objet d'un traitement informatique destiné exclusivement à la finalité suivante : la gestion administrative du prêt de vélo, objet du contrat.

Les destinataires des données sont les personnels dédiés au sein de la Direction Régionale de Formations (DRF) de la Direction l'Administration, des Finances et de l'Appui au Pilotage (DAFAP),
Les bases juridiques du traitement sont les articles 6 § 1.b du règlement européen 2016-679-UE du 27 avril 2016, en tant que les données recueillies sont nécessaires pour l'exécution du contrat auquel l'étudiant est partie.
Le Cnam Pdl conservera les données personnelles pendant la durée nécessaire à la réalisation de la finalité précitée et dans le respect de ses obligations légales.

Les données collectées sont stockées de manière sécurisée sur les serveurs du Cnam qui sont en accès restreint par routage statique. Les serveurs ne sont pas accessibles depuis internet, mais uniquement en interne. Seuls les salariés du Cnam Pdl peuvent y avoir accès, pour l'exercice de leurs fonctions et pour une des finalités précitées.

Le responsable du traitement est le Cnam Pays de la Loire.

Conformément au règlement européen 2016-679-UE du 27 avril 2016 et à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un certain nombre de droits : le droit de demander au responsable du traitement l'accès aux données à caractère personnel vous concernant ; le droit de demander au responsable du traitement la rectification ou l'effacement des données à caractère personnel vous concernant ; le droit de demander au responsable du traitement une limitation du traitement vous concernant ; le droit de manifester au responsable du traitement votre opposition au traitement ; le droit à la portabilité des données.

Pour l'exercice de vos droits ou pour toute question relative aux traitements de données, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données à l'adresse suivante dpo@cnam-paysdelaloire.fr

Par ailleurs, vous pouvez, le cas échéant, introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés.

☐ J'autorise ces usages ☐ Je n'autorise pas ces usages

2° Contacts Cnam

velo.lrsy@cnam-paysdelaloire.fr
ou
la déléguée à la vie du CFA : m.fabing@cnam-paysdelaloire.fr

3° Informations prêt de vélos

https://www.cnam-paysdelaloire.fr/formations/en-alternance/la-vie-de-campus-1364773.kjsp?RH=1480430738473

Faire précéder la signature de l'emprunteur de la mention «lu et approuvé »

Fait à La Roche sur Yon, le…….

Signature de l'emprunteur :